

Préavis N° 1/02.2020

Morges, le 4 décembre 2019

**CRÉATION DE 180 NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA****UAPE LA FOURMILIÈRE À LONAY, 12 PLACES PARASCOLAIRES 4 MATINS PAR SEMAINE DÈS AOÛT 2020****UAPE DRÔLE DE FRIMOUSSE À TOLOCHENAZ, 24 PLACES PARASCOLAIRES DÈS AOÛT 2020****UAPE LES OPTIMISTES À PRÉVERENGES, 36 PLACES PARASCOLAIRES DÈS AOÛT 2020****CRÈCHE ET UAPE À MORGES, 12 PLACES PRÉSCOLAIRES ET 96 PLACES PARASCOLAIRES DÈS AOÛT 2020**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. PREAMBULE**

Faisant suite au Rapport sur le plan de développement 2015-2019 pour le réseau AJEMA, ainsi qu'en regard de l'analyse des besoins à horizon 2025-2030 de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le Comité de direction souhaite continuer à répondre aux besoins de la population qui sont exprimés au travers des demandes de la liste d'attente et propose au Conseil intercommunal de se prononcer sur l'extension et la création des places d'accueil citées en titre.

L'art 63 al.2 de la constitution vaudoise du 14 avril 2003 précise que :

*« En collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants. »*

Fondée sur cette disposition constitutionnelle, la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a pour buts :

- a. *« de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessible financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;*
- b. *d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, préscolaire et parascolaire, familial et collectif ;*
- c. *c. d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants ; [...] »*

Selon le rapport de la FAJE (disponible en ligne : <https://faje-vd.ch/les-besoins-en-places-daccueil-a-horizon-2025-2030-une-etude-de-microgis-sa-et-du-bureau-evaluanda/>), le taux de couverture cantonal est actuellement de 18.9% et celui de l'AJEMA est de 15.6%.

Pour couvrir l'entier de la demande, le taux cantonal se monterait à 37.1% et celui de l'AJEMA à 39%. A l'horizon 2030 et en tenant compte de l'évolution des ménages, le taux cantonal grimperait à 38.7% et celui de l'AJEMA à 42%.

## 2. PROPOSITIONS

Au total, il s'agit de créer de 180 nouvelles places d'accueil dès la rentrée scolaire 2020, soit 12 places en accueil collectif préscolaire et 168 places en accueil collectif parascolaire.

Le coût des structures, ainsi que les subventions du Réseau AJEMA étant des charges pérennes, les aides au démarrage ponctuelles de la FAJE et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ne sont pas comptées, afin de ne pas biaiser la lecture du préavis.

### 1. *UAPE La Fourmilière à Lonay*

#### ***Extension de 12 places les matins, 4 jours par semaine dès août 2020***

Cette structure parascolaire qui existait avant la création du réseau est ouverte 5 jours par semaine. Au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de l'Office de l'accueil de jour des enfants(OAJE) de 60 places, cette UAPE offre actuellement 24 places le matin, 60 places à midi et 36 places l'après-midi.

Le taux d'occupation actuel moyen de cette structure peut être qualifié de très bon avec 92.28%.

En augmentant les places d'accueil du matin de 24 à 36 places, 4 jours par semaine pour 38 semaines par année, la structure pourrait répondre de manière plus satisfaisante à la demande des enfants déjà placés et à celle des enfants en liste d'attente.

La commune de Lonay comprend 326 enfants en âge LAJE, le taux de couverture de la demande atteindrait 9.10% les matins par rapport au potentiel d'élèves.

A noter que le Collège des Pressoirs (3-8P) affiche plus de 200 élèves et celui des Combes plus de 60 élèves (1-4P), l'augmentation de 12 places le matin permettrait ainsi de couvrir 13.8% de la demande par rapport au nombre d'élèves.

Le budget présenté pour 2020 est dans la cible des coûts d'exploitation des structures parascolaire du réseau. L'augmentation du budget 2020 de la structure serait de l'ordre de CHF 9'683.-, puis de CHF 15'954.- l'année suivante. En 2020, la part des parents s'élèverait à CHF 4'357.-, la subvention de la FAJE pour le personnel éducatif serait de CHF 1'743.-

La part à charge des communes serait augmentée de :

- CHF 3'583.- pour l'année 2020, d'août à décembre, puis de CHF 5'904.- pour l'année suivante. Cette extension ne peut pas faire l'objet d'une demande d'aide au démarrage à l'OFAS.

### 2. *UAPE Drôle de Frimousse à Tolothenaz*

#### ***Extension de 24 places dès août 2020***

Cette structure parascolaire a été créée en 2015, elle est ouverte 5 jours par semaine durant 38 semaines. Au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de l'OAJE de 48 places, cette UAPE offre actuellement 36 places le matin, 48 places à midi et 36 places l'après-midi.

Le taux d'occupation actuel moyen de cette structure peut être qualifié d'exceptionnel avec un taux de 100%.

En augmentant les places d'accueil de 24 places, la structure pourrait répondre de manière plus satisfaisante à la demande des enfants déjà placés et à celle des enfants en liste d'attente. Les locaux actuels ne permettant pas d'accueillir plus d'enfants, une salle de classe à proximité de la structure serait mise à disposition par l'établissement scolaire.

Les communes de Tolochenaz et de Lully comptabilisent 455 enfants en âge LAJE, le taux de couverture de la demande atteindrait ainsi 15.8% par rapport au potentiel d'élèves. A noter que le collège accueille 180 élèves, l'augmentation de 24 places offrirait ainsi un taux de couverture de 40% de la demande par rapport au nombre d'élèves.

Le budget présenté pour 2020 est dans la cible des coûts d'exploitation des structures parascolaire du réseau. L'augmentation du budget 2020 de la structure serait de l'ordre de CHF 94'100.- pour la période d'août à décembre 2020, puis de CHF 258'040.- pour 2021.

En 2020, la part des parents s'élèverait à CHF 42'345.-, la subvention de la FAJE pour le personnel éducatif serait de CHF 20'800.-

La part à charge des communes serait augmentée de :

- CHF 30'955.- pour l'année 2020, d'août à décembre, puis de CHF 80'162.- pour l'année suivante. Cette extension pourrait faire l'objet d'une demande d'aide au démarrage à l'OFAS.

### **3. UAPE Les Optimistes à Préverenges Création de 36 places dès août 2020**

L'UAPE les Optimistes est une structure privée qui propose 36 places d'accueil pour les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> Harmos. Lors de la rentrée scolaire 2019, plus de 100 enfants inscrits sur la liste d'attente du réseau AJEMA n'ont pas pu bénéficier d'une place à Préverenges. Afin de répondre en partie à cette demande, cette structure privée a été créée en 2019 par un groupe de parents. Le taux d'occupation de l'UAPE s'élève à 40%, mais il reste actuellement 49 enfants qui sont toujours inscrits sur la liste d'attente du réseau avec une entrée en structure dès que possible.

Afin d'être accessible pour ces familles, l'UAPE souhaiterait rejoindre le réseau AJEMA lors de la rentrée d'août 2020.

L'établissement scolaire de Préverenges accueille 976 enfants, cette création de place permettrait d'atteindre un taux de couverture de 14.75%

Le budget présenté pour 2020 est dans la cible des coûts d'exploitation des structures parascolaire du réseau. Le budget de la structure serait de l'ordre de CHF 193'504.- pour la période d'août à décembre 2020, puis de CHF 539'182.- pour 2021.

En 2020, la part des parents s'élèverait à CHF 87'077.-, la subvention de la FAJE pour le personnel éducatif serait de CHF 34'409.-

La part à charge des communes serait augmentée de :

- CHF 72'018.- pour l'année 2020, d'août à décembre, puis de CHF 191'525.- pour l'année suivante. Cette extension pourrait faire l'objet d'une demande d'aide au démarrage à l'OFAS.

#### **4. Morges**

##### ***Création de 12 places préscolaire, 96 places parascolaires dès août 2020***

Pour plus de détails et de précisions, le préavis n°32/6.19 de la Municipalité de Morges est disponible sur le site de la ville à cette adresse : <https://www.morges.ch/preavis/>

##### ***Création de 12 places préscolaires et 60 places parascolaires à Morges Gare-Sud, et de 36 places parascolaires à la Gracieuse dès août 2020.***

En accueil préscolaire (la structure « la Gracieuse » affiche une capacité de 103 places d'accueil), le taux d'occupation moyen est de 82% ce n'est pas satisfaisant, dès lors la réduction de 32 places proposées dans le préavis de la ville de Morges a pour objectif de permettre une gestion plus efficiente de la structure et ainsi d'augmenter le taux d'occupation des 71 places restantes.

Ces 32 places préscolaires sont transférées à la future structure (Morges gare-sud) avec une augmentation de 12 places, portant ainsi la capacité d'accueil de cette nouvelle structure préscolaire à 44 places.

Les surfaces ainsi libérées à la Gracieuse permettent la création de **36 places parascolaires** supplémentaires, transformant ainsi la Gracieuse en structure mixte (pré et parascolaire). Cette nouvelle structure mixte de 71 places préscolaires et 36 parascolaires présente une économie de CHF 46'900.- par rapport au budget annoncé pour les 103 places préscolaires.

La création du quartier de la gare permettra l'arrivée de 900 habitants supplémentaires, soit de 80 élèves supplémentaires selon les estimations.

Il y a lieu de créer une structure de 60 places à proximité du nouveau collège de la gare.

Les taux moyens d'occupation des structures parascolaire de la ville de Morges sont de 99.39% pour l'APEMS ce qui peut être qualifié d'excellent et d'un très bon taux de 93.93% pour le Chalet Sylvana.

Fin 2018, on dénombre 427 enfants en âge préscolaire et 184 enfants en âge parascolaire en liste d'attente pour accéder à une structure Morgienne.

En ville de Morges, le nombre d'enfants en âge LAJE est de 2'264 soit un taux de couverture par rapport au potentiel d'élèves qui atteindrait de 9.5% avec cette extension. A noter que 1'772 écoliers fréquentent les collèges de la ville de Morges soit un taux de couverture de 12,18% par rapport au nombre d'élèves.

La création des 96 places parascolaires fera l'objet d'une demande d'aide au démarrage OFAS. Les 12 places préscolaires étant une extension, elles ne peuvent faire l'objet d'une demande OFAS.

Ci-après un résumé des modifications et augmentations des structures Morgiennes :

de janvier à juillet 2020				de août à décembre 2020				Diff	
0 à 4 ans	44 places CVE Beausobre	103 places CVE de la Gracieuse	147 places	0 à 4 ans	44 places CVE Beausobre	44 places CVE de la Gare	71 places CVE de la Gracieuse	159 places	12
1P - 4P	84 places Chalet Sylvana		84 places	1P - 6P	84 places Chalet Sylvana	60 places UAPE de la Gare	36 places UAPE Gracieuse	180 places	96
5P - 8P	36 places Para'l'aile		36 places	5P - 8P	36 places Para'l'aile			36 places	0
<b>Total</b>			<b>267 places</b>	<b>Total</b>			<b>375 places</b>		

L'augmentation du budget AJEMA 2020 indiqué dans le préavis de la ville de Morges se monte à CHF 676'077.- pour le préscolaire. Ce chiffre est calculé pour 12 mois et pour 44 places. Or, il n'y en a que 12 de créées (32 places sont transférées et n'augmentent pas le budget 2020 de l'AJEMA) et pour 2020, la structure ouvrira à la rentrée scolaire. Il y a donc lieu de corriger pour l'AJEMA ce chiffre comme suit :

- 12/44<sup>ème</sup> des coûts de cette structure représentent l'augmentation du budget soit CHF 184'400.-
- Ramener ce chiffre à 5 mois sur 12, donc CHF 76'826.- d'augmentation du budget AJEMA pour 2020.
- Dès l'année suivante, l'augmentation serait de CHF 168'552.- car la structure serait ouverte 12 mois dès 2021.

Concernant le parascolaire, le préavis de Morges présente une augmentation de 96 places (60 à la Gare et 36 à la Gracieuse),

Le déficit indiqué dans le préavis de Morges, pour l'UAPE Morges Gare sud, à charge de l'AJEMA est pour 2020 annoncé à CHF 658'335.70, ce montant étant calculé sur 12 mois il y a lieu de le ramener pour 2020 à 5 mois puisque cette structure ouvre également en août 2020, le montant est donc ramené à CHF 274'306.-,

Le montant pour les budgets 2021 et suivant se montera alors à CHF 570'885.

Concernant les 36 places parascolaires de la Gracieuse, les budgets remis indiquent un montant de CHF 80'626.- en 2020, en raison de l'ouverture de la structure en août, puis de CHF 232'792.- dès 2021.

### 3. ASPECTS FINANCIERS

Pour l'ensemble des projets soumis dans ce préavis, le total à charge du Réseau AJEMA pour l'année 2020 serait de l'ordre de CHF 538'314.-, subventions d'aides au démarrage non déduites, et en tenant compte d'un taux de participation parentale de 45%, qui correspond à la moyenne des années précédentes, ainsi que de la subvention FAJE pour la masse salariale du personnel éducatif de 32%.

Selon la clé de répartition, la contribution-socle de 10% est répartie par habitant, soit un montant de CHF 53'831.- équivalent à environ 0.856 francs par habitant (62'900 habitants au 31.12.2018).

Le solde, soit CHF 484'483.- (90%), en fonction du nombre d'heures consommées par les enfants des communes membres et des entreprises.

Dès 2021, la part supplémentaire à charge du réseau serait augmentée de l'ordre de CHF 711'506.- par rapport à 2020.- dont CHF 71'150.- de contribution-socle, équivalent à environ 1.131 francs supplémentaires par habitant. Le solde de 90%, soit CHF 640'356.- en fonction du nombre d'heures consommées par les enfants des communes membres et des entreprises.

Il est à relever que la grande majorité des places créées le sont en accueil parascolaire. Dès lors, ce sont les communes du périmètre scolaire concerné qui bénéficieront de ces créations de places et qui en assumeront pour plus de 90% l'augmentation des coûts.

#### 4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- 1) d'accepter de porter aux comptes 2020 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit de l'UAPE La Fourmilière à suite à la création de 12 places parascolaires supplémentaires 4 matins par semaine dès août 2020 ;
- 2) d'accepter de porter aux comptes 2020 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit de l'UAPE Drôle de Frimousse suite à la création de 24 places parascolaires dès août 2020 ;
- 3) d'accepter de porter aux comptes 2020 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit de l'UAPE Les Optimistes suite à la création de 36 places parascolaires dès août 2020 ;
- 4) d'accepter de porter aux comptes 2020 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit de la crèche de Morges Gare-Sud à Morges suite à la création de 12 places préscolaires supplémentaires dès août 2020 ;
- 5) d'accepter de porter aux comptes 2020 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit des UAPE La Gracieuse 36 places et Morges Gare-Sud 60 places dès août 2020.

**Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 5 décembre 2019.**

  
Sylvie Podio  
Présidente

ARASMAC

  
Daniel Vouillamoz  
Directeur

**Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 6 février 2020.**